

Au service de la communauté

Présentation de

LUC THÉRIAULT

DÉPUTÉ FÉDÉRAL DE MONTCALM



Services aux citoyens

- Prestations d'assurance-emploi
- Immigration
- Pension de la Sécurité de vieillesse
- Supplément de revenu garanti
- Allocation canadienne pour enfants
- Impôt
- Autres

Emploi Été Canada

- Aperçu d'Emplois d'été Canada (EÉC)
- Priorités nationales
- Attestation
- Étudiants admissibles
- Projets
- Critères d'évaluation
- Rôles principaux du député
- Dates importantes

Aperçu d'Emploi été Canada

- Créé en 1997 sous le nom de Placement carrière-été, Emplois d'été Canada (EÉC) est un programme de contribution salariale aux employeurs afin qu'ils puissent offrir des emplois d'été aux étudiants.
- En 2018, le programme a permis a plus de **203** étudiants de 15 à 30 ans de travailler dans le comté pour un totale de **48060 heures et \$548 629 de subvention salariale.**
- EÉC cible principalement **les organismes à but non lucratif**, et une participation limitée des employeurs du secteur public et des employeurs privés avec moins de 50 employés.

Priorités nationales

Le gouvernement du Canada a défini cinq priorités nationales pour EÉC 2018

1. les organismes qui ont l'intention d'embaucher des jeunes qui déclarent leur appartenance à l'un des groupes sous-représentés ou confrontés à des obstacles supplémentaires freinant leur intégration au marché du travail, ainsi que les organismes qui leur offrent des services;
2. les possibilités offertes aux jeunes afin qu'ils acquièrent une expérience de travail liée aux métiers spécialisés;
3. les organismes qui desservent les collectivités en milieu rural ou en région éloignée, et les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM);
4. les petites entreprises, en reconnaissance de leur contribution à la création d'emplois;
5. les organismes qui fournissent du soutien ou des services aux aînés.

Employeurs admissibles et niveaux de financement

Les demandes de financement peuvent être soumises par :

- **Organismes sans but lucratif** : peuvent recevoir jusqu'à 100 % du salaire horaire minimum et jusqu'à 100 % des charges sociales obligatoires de l'employeur.
- **Employeurs du secteur public** : peuvent recevoir jusqu'à 50 % du salaire horaire minimum.
- **Employeurs du secteur privé*** : peuvent recevoir jusqu'à 50 % du salaire horaire minimum.

Tous les employeurs peuvent être admissibles à un financement supplémentaire allant jusqu'à 3 000\$ par étudiant ayant un handicap pour des mesures d'adaptation au milieu de travail.

* 50 employés ou moins travaillant à temps plein.

Admissibilité de l'employeur

Pour être admissibles, les demandeurs devront attester que:

- L'emploi et le mandat principal de l'organisme sont conformes aux droits de la personne au Canada, y compris les valeurs sous-jacentes à la *Charte canadienne des droits et libertés* ainsi que d'autres droits. Ceux-ci incluent les droits en matière de procréation et le droit de ne pas faire l'objet de discrimination fondée sur le sexe, la religion, la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, les déficiences mentales ou physiques, l'orientation sexuelle ou, l'identité ou l'expression de genre.

Admissibilité de l'employeur

Pour être admissibles, les demandeurs devront attester que:

- L'emploi et le mandat principal de l'organisme sont conformes aux droits de la personne au Canada, y compris les valeurs sous-jacentes à la *Charte canadienne des droits et libertés* ainsi que d'autres droits. Ceux-ci incluent les droits en matière de procréation et le droit de ne pas faire l'objet de discrimination fondée sur le sexe, la religion, la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, les déficiences mentales ou physiques, l'orientation sexuelle ou, l'identité ou l'expression de genre.

Jeunes admissibles

Les employeurs doivent embaucher des jeunes qui sont :

- Âgés entre 15 et 30 ans au début de l'emploi.
- Citoyens canadiens, résidents permanents ou ayant le statut de réfugié en vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés**.
- Légalement autorisés à travailler au Canada conformément aux lois et règlements en vigueur dans la province ou le territoire visé.
- **Changement important cette année les jeunes n'ont plus besoin d'être étudiants**

*Les étudiants étrangers ne sont pas admissibles.

Projets

Les employeurs doivent soumettre des projets qui :

- Fournissent une expérience de travail significative au Canada
- Supportent le plus de jeunes possible
- Offrent un emploi d'une durée de 6 à 16 semaines (moyenne de 8 semaines)
- Offrent un emploi à temps plein (30 à 40 heures par semaine)

Critères généraux d'évaluation

Les représentants de Service Canada évalueront et classeront les demandes selon sept critères :

1. L'emploi appuie la prestation de services à la communauté
2. L'emploi appuie les priorités locales
3. L'emploi offre une expérience liée à la carrière ou un premier emploi
4. Le salaire offert contribue au revenu de l'étudiant
5. L'employeur assure la supervision et le mentorat
6. Les activités du projet visent les membres d'une communauté de langue officielle en situation minoritaire et contribuent à sa vitalité
7. L'employeur a l'intention d'embaucher des étudiants prioritaires

Roles clés du député 1 de 2

Villes et Montants

En 2018 plus de **548 629\$** ont été attribué dans les villes suivantes

Saint-Liguori	21 435\$
Saint-Jacques	69 851\$
Saint-Marie-Salomé	1440\$
Sainte-Julienne	20 297\$
Saint-Alexis	4 942\$
L'épiphanie	26 347\$
Saint-Esprit	21 917\$
Saint-Roch-de-l'Achigan	22 043\$
Saint-Roch Ouest	0
Saint-Calixte	37 717\$
Saint-Lin-Laurentides	124 413\$
Mascouche	191 999\$

Roles clés du député 2 de 2

Secteurs

- Sans but lucratif
- Agriculture
- Maraîcher
- Tourisme
- Arts et culture
- Organismes qui offrent des activités sportives aux jeunes
- Organismes à vocation environnementaliste
- Interventions auprès des aînés

Événements spéciaux

- Jardin Moore : visites guidées
- Festival Acadien
- Camp d'été et art du cirque – St-Lin
- Fêtes citoyennes
- Événements visant la protection de l'environnement
- Les Fêtes gourmandes de Lanaudière

Dates importantes (2019)

- Période de présentation des demandes : débute le 17 décembre 2018 au 25 janvier 2019
 - En ligne
 - En personne
 - Par la poste
- Période d'évaluation : février et mars 2018
- Période de validation : mars 2018
- Période de notification : avril 2018
- Date de début d'emploi la plus hâtive : fin avril 2019